Nations Unies A/67/79/Add.2

Assemblée générale

Distr. générale
7 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 75 a) de l'ordre du jour
Les océans et le droit de la mer

Les océans et le droit de la mer

Rapport du Secrétaire général

Additif

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ses accords d'application

À propos des paragraphes 2, 3 et 181 de mon rapport sur les océans et le droit de la mer (A/67/79/Add.1), j'ai le plaisir de faire savoir que le 24 septembre 2012, le Swaziland a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 et que l'Équateur y a adhéré, ce qui porte le nombre de parties à la Convention à 164, l'Union européenne y comprise, et le nombre de parties à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention à 143. Le Maroc et le Bangladesh ont ratifié l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs le 19 septembre et le 5 novembre 2012, respectivement, ce qui porte le nombre de parties à l'Accord à 80, l'Union européenne y comprise.

12-57634 (F) 071112 081112

Merci de recycler